



ANALYSE DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR ET PRÉPARATION DE LA 15^{ème} SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS

9 - 13 et 24 MAI 2022 Réunion virtuelle

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des fèves de cacao par le cadmium (à l'étape 7)

Objectifs

Ce document propose un examen et une analyse des points inscrits dans l'ordre du jour de la 15^{ème} session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments, prévue virtuellement du 9 au 13 et le 24 mai 2022. Le document est destiné à une utilisation éventuelle par les communautés de pratique et de travail liées au Codex soutenues par l'association mondiale des sciences réglementaires des aliments (GForSS) et la Plateforme d'analyse des risques et d'excellence en réglementation des aliments (PARERA), dans le cadre de leur contribution au renforcement de la sensibilisation et au soutien à la participation effective des représentants des membres et des observateurs aux réunions internationales d'établissement de normes alimentaires (réunions du Codex).

L'analyse fournie dans ce document offre un examen factuel des points inscrits à l'ordre du jour des réunions du codex, de leur contexte et une discussion de certaines considérations permettant le développement de positions nationales et régionales. Cette analyse est présentée à titre indicatif et ne représente pas une position officielle des organisations mentionnées ci-dessus (PARERA et GForSS), de leurs membres ou de leur direction. Il fournit une synthèse et une analyse des travaux actuellement en cours de discussion au sein du comité du CCCF, qui peuvent être utiles aux délégations des pays arabes pour préparer leurs positions en tenant compte des besoins et de la spécificité de la région et de l'impact potentiel des normes alimentaires proposées.

Cette analyse est préparée dans le cadre de l'Initiative du Codex pour la région arabe : Initiative Arabe du Codex, mise en œuvre par PARERA et GForSS, coordonnée par L'Organisation Arabe pour le Développement Industriel, la Normalisation et l'Exploitation minière (AIDSMO) et financée par le bureau Codex des États-Unis, Département de l'Agriculture des États-Unis.

**Il est important de noter que les experts – membres du Groupe de travail d'experts (EWG) – ne représentent pas les organisations et/ou les juridictions auxquelles ils sont affiliés. La sélection et la participation aux travaux du groupe d'experts sont basées sur les qualifications et l'expérience de chaque expert. Les positions exprimées par les documents d'analyse publiés et issues des travaux du groupe d'experts ne doivent aucunement être interprétées comme la position du pays / de la délégation / de l'organisation auxquels appartiennent les experts.*

Point 6 de l'ordre du jour : Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des fèves de cacao par le cadmium (à l'étape 7)

Documents à considérés

- ❖ CX/CF 22/15/6
- ❖ CX/CF 22/15/6-Add.1

CCCF 15 examinera l'avant-projet de Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des fèves de cacao par le cadmium (à l'étape 7)

Contexte

Cet avant-projet de code de pratique (COP) fournira des orientations aux États membres et à l'industrie de la production de cacao sur la prévention et la réduction de la contamination par le cadmium (Cd) des fèves de cacao pendant la production et le traitement post-récolte : fermentation, séchage, stockage et transport.

Lors du CCCF11 (avril 2017), le Pérou a présenté une proposition pour l'élaboration du projet de code d'usages (COP). Un groupe de travail électronique a été créé (**GTE**) présidé par le Pérou et a été chargé d'élaborer un document de travail à examiner sur l'opportunité d'élaborer un tel COP et les mesures d'atténuation des risques disponibles pour le Cd dans les produits à base de cacao.

Lors de la CCCF12 (mars 2018), le document de travail a été présenté discuté par le Pérou. Le Comité est convenu de rétablir le GTE présidé par le Pérou et coprésidé par Ghana et l'Équateur afin de poursuivre l'élaboration du document de travail dans le but de :

- ❖ Examiner si les mesures d'atténuation existantes permettraient le développement du COP.
- ❖ Définir la portée du COP (s'il doit couvrir l'ensemble de la chaîne de production ou uniquement la production primaire), en utilisant les informations recueillies à partir d'une enquête administrée par le Secrétariat du Codex.

Sur cette base, un document de projet et un projet de COP seraient élaborés. L'accent a été mis sur la nécessité de s'assurer que le COP comprend des mesures d'atténuation qui se sont avérées rentables et applicables dans le monde entier par les grands et les petits producteurs.

CCCF13 (avril 2019) a discuté de l'avancement du document de travail et a convenu de soumettre un document de projet à la CAC42 pour approbation en tant que nouveau travail et d'établir un GTE présidé par le Pérou et coprésidé par Ghana et l'Équateur pour préparer le projet de COP. CAC42 (juillet 2019) a approuvé les nouveaux travaux.

CCCF14 (2021) est convenue d'avancer le Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des fèves de cacao par le cadmium pour adoption à l'étape 5 par la CAC44 et de rétablir le GTE, présidé par le Pérou et co-présidé par l'Équateur et Ghana pour travailler davantage sur la COP. CAC44 (2021) a adopté la COP à l'étape 5.

Analyse

- ❖ Des progrès significatifs ont été réalisés dans le développement du COP, qui contribuera à la réduction de la présence de cadmium dans les fèves de cacao, dans certaines régions, soutenant ainsi le commerce international.
- ❖ Il pourrait être nécessaire de mieux qualifier les pratiques qui se sont avérées efficaces et performantes et de les distinguer des mesures expérimentales
- ❖ Plusieurs pays ont fourni des commentaires détaillés sur le projet de COP.

Observations générales

- ❖ Il existe suffisamment d'informations sur les mesures d'atténuation existantes pour la production sur le terrain et les processus post-récoltes qui pourraient contribuer à la poursuite du développement de la COP au sein du GTE.
- ❖ La COP devrait tenir compte des réalités agricoles et recommander des mesures d'atténuation qui soient pratiques pour toutes les options présentées dans la COP, par opposition aux options théoriques qui sont actuellement décrites dans le document ; il faut donc travailler davantage pour garantir que ces mesures seront réalisables par les agriculteurs et les producteurs.
- ❖ La COP devrait identifier des mesures d'atténuation qui sont également applicables à court terme et donc plus faciles à mettre en œuvre par les producteurs, mais il devrait également envisager des mesures à moyen et à long terme.
- ❖ Alors que certaines mesures à court terme pourraient être réalisées plus facilement, les mesures d'atténuation à long terme identifiées dans le COP devraient être examinées plus en détail afin d'éviter de s'engager dans des mesures qui pourraient être difficiles à respecter par les agriculteurs ou les producteurs dans l'avenir.

Recommandations proposées

Les délégations du Codex de la région arabe peuvent envisager de soutenir l'adoption de ce code d'usages à l'étape 8, en demandant les éclaircissements suivants qui pourraient être apportés au cours des discussions :

- ❖ Veiller à ce que le document reflète les mesures d'atténuation qui sont encore considérées comme expérimentales par rapport à celles dont l'efficacité a été prouvée, en énumérant ces dernières plus tôt dans le document.
- ❖ Les délégations arabes devraient envisager de rassembler et d'examiner les données de surveillance relatives au cadmium dans les produits alimentaires consommés dans la région arabe, y compris les produits contenant du cacao, disponibles sur ces marchés, et d'utiliser ces données pour effectuer / mettre à jour les évaluations de l'exposition alimentaire et les évaluations des risques pour la région arabe et déterminer les mesures d'atténuation des risques si nécessaire.